



Paris, le 1er septembre 2020

**M. Olivier BROCHET, Directeur de l'AEFE**

Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger  
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères  
23, place de Catalogne  
75014 PARIS

Objet : situation à la rentrée 2020.

Monsieur le Directeur,

L'incertitude concernant la pandémie actuelle et les changements parfois rapides de mesures prises par les États étrangers ne facilitent évidemment pas la gestion et le fonctionnement de la rentrée scolaire dans le réseau. Ayant en tête vos courriers du 29 mai 2020 et du 24 juin 2020, nous nous permettons néanmoins ici de revenir sur certains points.

Tout d'abord, il nous apparaît essentiel de prendre en compte les éventuelles situations de blocages concernant les déplacements, qui ne sont pas dues aux collègues. Vous avez demandé aux personnels d'être présents en poste au moment de la prérentrée, sans pour autant nier le droit à congé, comme vos courriers aux personnels le confirment. De nombreux collègues n'ont pu quitter leur pays pendant les congés d'été, avec les conséquences que cela implique, dans le contexte que nous vivons. Certains sont sortis de leur pays de résidence, parfois pour des raisons impératives liées à leur santé. L'ensemble des personnels a respecté scrupuleusement les procédures et consignes. Par conséquent, les difficultés qu'ils pourraient éprouver à revenir aujourd'hui, ou liées à l'imposition d'une quatorzaine, ne peuvent leur être imputées.

La note sur les règles de prise de poste pour la rentrée 2020-2021, qui n'a d'ailleurs pas fait l'objet d'une diffusion aux représentants des personnels, ne prend pas en compte d'éventuelles adaptations.

Certains collègues qui ne peuvent rejoindre leur établissement se voient suggérer une réintégration lors d'échanges avec des personnels en centrale. Là encore, l'Agence ne peut se limiter à cela. Nous ne disons pas que l'Agence peut tout, notamment en matière de politique intérieure à l'étranger, mais les personnels en difficulté ont un réel besoin d'être accompagnés, a fortiori dans la situation actuelle. Concernant les personnels vulnérables, et en liaison avec la situation sanitaire dégradée du pays et/ou les conditions hospitalières, nous demandons qu'ils puissent, comme cela était le cas auparavant, être placés en télétravail en France, et non, comme

l'indique la note de la DRH, dans le pays d'exercice. Faire revenir ces personnels dans certains pays est prendre une lourde responsabilité en les exposant inutilement à un risque supplémentaire.

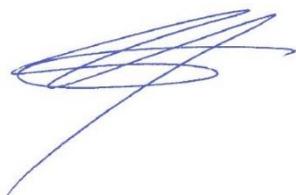
Concernant le traitement administratif des personnels, si nous n'ignorons pas les impératifs liés aux positions administratives de ces derniers, n'oublions pas que le cadrage évolue également en France et ce pour la Fonction publique. La fin de l'état d'urgence sanitaire au 01.09.20 ne signifie pas pour autant la fin du recours au travail à distance, ni aux autorisations spéciales d'absence. Là encore, nous demandons que, pour les personnels qui en ont besoin, cette possibilité soit appliquée à l'AEFE, tant en centrale qu'à l'étranger. Nous reviendrons de même sur la notion d'ASA sans télétravail. La Fonction publique évoque la fin de la possibilité sauf quand les lieux d'accueil seront fermés pour les enfants, ainsi que l'octroi d'une ASA pour garde d'enfant de moins de 16 ans.

Concernant l'application du protocole sanitaire de reprise. Nous constatons que cela n'est pas partout un impératif. Ce qui est annoncé à Conakry par exemple n'est pas du tout conforme. Les collègues sont invités à une prérentrée en présentiel, ce alors que les établissements nationaux sont fermés et que le protocole de reprise n'a pas été respecté.

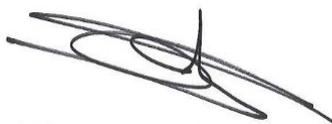
Nous demandons à l'AEFE de garantir ce qu'elle a elle-même acté. La santé et les mesures de prévention ne peuvent être mises à mal, qu'elles qu'en soient les raisons : cela doit être une priorité.

Il en va de même pour le respect du calendrier scolaire. Certains collègues ou élus localement « apprennent » que le calendrier scolaire a été modifié pendant l'été. Nous nous sommes totalement impliqués, vous le savez, dans l'élaboration de ces cadrages, comme dans le respect des textes en vigueur, sans lesquels l'Établissement public ne pourrait fonctionner. Il n'est pas non plus acceptable que ces cadrages ou ces textes soient ignorés.

Nous vous remercions de votre compréhension et prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.



Clémence CHAUDIN  
SNUipp-FSU Hors de France



Patrick SOLDAT  
SNES-FSU Hors de France



Anthony DELTOUR  
SNEP-FSU Hors de France